



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Marc-Antoine Gamba **Abandon de la filière Pharmacie à la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg**

2014-CE-68

I. Question

- a) Dans un courrier daté du 21 juin 2013, le rectorat a pris la décision de supprimer dès la rentrée 2015 la filière des deux premières années de Bachelor en sciences pharmaceutiques, contre l'avis de la Faculté des sciences et des étudiants. Durant les trois dernières années, l'Université et la Faculté ont investi du temps et de l'argent. En avril 2012, un rapport a été publié par une commission de la Faculté pour émettre les renforcements et perspectives de la filière. En juillet 2012, la procédure de l'accréditation de la filière est obtenue après de longues heures de travail. En mai 2013, la même commission, sur demande du rectorat, analyse les questions liées à une suppression et conclut : « La Faculté demande donc aux autorités de ne pas envisager la suppression de cette filière, mais au contraire son renforcement et de lui permettre de pouvoir bénéficier des recettes ainsi générées pour développer ses projets de Master ».
- b) Les estimations du rapport de la Faculté basées sur un budget de 25 étudiants parlent d'une économie de 190 000 francs. Sachant que les subsides cantonaux sont de 25 000 francs par étudiant, nous avons donc une recette de 625 000 francs. La filière est donc rentable engendrant un bénéfice.

Les étudiants parlent d'un « choix opportuniste et méprisant les citoyens fribourgeois », car cela impose une double facture aux familles ! D'une part, l'augmentation des subsides que le canton devra verser pour les étudiants fribourgeois contraints d'étudier dans une autre université (25 000 francs par étudiant) et, d'autre part, les familles fribourgeoises seront confrontées à des coûts largement supérieurs (logement, transports, etc.) lorsqu'un jeune devra étudier à Genève, Bâle ou Zurich qui sont les facultés ayant la filière complète.

- c) La synergie entre les étudiants des sciences médicales (médecins-pharmaciens-biologistes-chimistes-physiciens, etc.) est une chance pour nos étudiants. Notre Faculté bilingue permet aux étudiants d'avoir des ouvertures autant vers la Suisse francophone qu'alémanique pour la suite de leur curriculum.
- d) Nous assistons à la destruction d'une formation qui date d'une centaine d'années quand paradoxalement on fête les 125 ans de notre Université. Ceci sans consultation des milieux politiques et professionnels. La filière de Pharmacie a toute sa place dans la Faculté actuelle, surtout en vue du développement de compétences en soins primaires comme la médecine générale. Je suis certain que notre Conseiller fédéral serait du même avis.

Je rappelle qu'un autre Fribourgeois visionnaire et actuel directeur de l'EPFL avait misé sur les sciences de la vie lors de son arrivée, engendrant l'exceptionnelle croissance de cette institution. Le canton va d'ailleurs collaborer avec elle par l'intermédiaire de BlueFACTORY. Il est clair que des synergies vont se développer aussi avec eux. Nous devons semer des graines et ne pas détruire de belles pousses.

La pénurie des professionnels de la santé demandent des idées nouvelles et des efforts, comme le montre le canton de Vaud avec son « campus santé » qui vient d'être présenté. Nos voisins ont compris le sens du courant.

En conclusion

POURQUOI :

- a) Supprimer la filière de formation de la pharmacie prochainement contre l'avis de la Faculté des sciences ?
- b) Supprimer une filière rentable de la Faculté des sciences ?
- c) Détruire des possibilités d'échanges entre les étudiants des sciences médicales ?
- d) Démolir une filière qui semble vouée à un bel avenir liée aux tendances scientifiques actuelles et aux efforts en matière de santé préconisés par la Confédération ?

Je prie le Conseil d'Etat d'agir rapidement pour soutenir et développer la filière Pharmacie de la Faculté des sciences de notre Université auprès des instances compétentes et surtout de ne pas la supprimer.

20 mars 2014

II. Réponse du Conseil d'Etat

1.1. Situation générale

La Faculté des sciences de l'Université de Fribourg a connu ces dernières années un développement très réjouissant aussi bien en termes de l'effectif des étudiants que par les résultats de son activité de recherche. Le nombre des étudiants et étudiantes est passé en dix ans de 1199 à l'automne 2003 à 1996 à l'automne 2013 ; ceci, grâce à l'introduction de plusieurs nouveaux programmes d'études tels que :

- > bachelor en sciences biomédicales (à partir de l'automne 2006),
- > bachelor en sciences du sport et de la motricité (à partir de l'automne 2007),
- > master en sciences du sport (à partir de l'automne 2011),

et grâce à la consolidation de la formation en médecine avec la mise sur place du bachelor en médecine humaine suite à l'ouverture de la 3^e année d'études à l'automne 2009. Cette création de nouvelles filières s'est accompagnée d'un renforcement significatif de la recherche avec une croissance du personnel financé par les sources tierces de plus de 100 % tandis que le personnel financé par le budget ordinaire a crû de 10 %.

Malgré ces résultats quantitatifs impressionnants et le haut niveau qualitatif de la formation dispensée, niveau confirmé par le succès des personnes ayant acquis un bachelor à Fribourg dans la poursuite de leurs études, la situation n'est pas entièrement satisfaisante. Une filière d'études

universitaire est réputée complète quand elle conduit à un diplôme de master. Or, ceci n'est pas le cas pour les deux programmes bachelor de la Faculté des sciences qui réunissent le plus grand nombre d'étudiants, celui en sciences biomédicales et en médecine humaine. Cette situation a également une influence négative sur le recrutement des doctorants, tandis que leur formation est une autre tâche importante des universités. Pour cette raison, le développement des offres de master constitue l'une des priorités de la Faculté des sciences dans la planification stratégique de l'Université.

En ce qui concerne la pharmacie, les deux ans d'études offerts ne conduisent à aucun diplôme délivré par l'Université de Fribourg et ce sont les facultés de Genève, de Bâle ou de Zurich, où les étudiants fribourgeois continuent leur formation, qui recueillent les fruits du travail effectué au sein de notre Faculté des sciences. Même limitée à deux ans, cette formation est sous-dotée et son maintien nécessite des moyens supplémentaires. Son développement jusqu'au bachelor est naturellement encore plus exigeant.

1.2. Circonstances de la décision de suppression

Dans sa planification pluriannuelle établie en 2010, la Faculté des sciences demandait des postes (1.05 EPT) et des moyens supplémentaires pour maintenir les deux ans d'études en pharmacie. En même temps et conformément à la stratégie horizon 2020, elle annonçait comme prioritaire le développement d'une offre de master qui permettrait aux personnes ayant terminé un bachelor en sciences biomédicales de poursuivre leurs études à Fribourg.

Suite à l'annonce des mesures structurelles et d'économie, l'Université a dû renoncer aux moyens supplémentaires aussi bien pour la pharmacie que pour ce master. Sollicité par le Conseil d'Etat pour définir les priorités et d'annoncer des mesures structurelles, le Rectorat a proposé d'analyser la suppression des programmes incomplets (2 ans de pharmacie ou le bachelor en sciences biomédicales).

L'analyse menée a conduit à la décision de supprimer les deux ans de la pharmacie au profit du développement du master en recherche expérimentale consécutif au bachelor en sciences biomédicales. Ainsi, l'Université a opté pour la suppression d'un programme de deux ans et ne bénéficiant d'aucun ancrage scientifique pour garder un bachelor jouissant d'un très grand intérêt auprès des étudiants (205 étudiants au semestre d'automne 2013) et s'inscrivant pleinement dans les compétences de ses départements de médecine, de biologie et de chimie, ainsi que pour lui prévoir une suite au niveau master. En comparaison, l'effectif des étudiants en pharmacie s'élevait à 35 au même semestre. Au fil des dernières années, et ce depuis 2005, cet effectif a fluctué entre 19 et 54 personnes.

Il faut également relever que la mobilité estudiantine est un phénomène naturel entre universités, que celles-ci se profilent en mettant en exergue divers pôles de compétences, et que le bachelor en sciences biomédicales représente un atout majeur pour l'Université de Fribourg.

Cette décision n'a pas eu d'impact sur les étudiants ou étudiantes puisqu'aucun ou aucune d'entre eux n'est ou ne sera touché par la fermeture de la filière sur le plan individuel. En effet, toutes les personnes déjà inscrites en pharmacie ont la possibilité de terminer les deux premières années d'études à Fribourg (avec une "marge" d'au moins un semestre pour les éventuelles répétitions d'examens) et ensuite de continuer leurs études, comme prévu, dans une université proposant la

filière complète. Aucune admission n'a été effectuée en vue de l'année académique 14/15 et ce programme ne figurait plus dans l'offre d'études y relative.

Le Conseil d'Etat a annoncé et approuvé cette mesure dans le cadre du programme des mesures structurelles et d'économie 2013–2016.

1.3. Données financières

La Faculté des sciences a étudié les besoins de ressources supplémentaires en pharmacie tant pour consolider les deux ans existants que pour ajouter une troisième année d'études de manière à pouvoir délivrer un diplôme de bachelor. Elle a également fait l'état des ressources libérées avec la fermeture du programme partiel existant.

Son estimation se présente de la manière suivante :

- > ressources minimales nécessaires pour maintenir les deux ans existants : 172 000 francs/an dont 1.05 EPT et 67 000 francs de matériel ;
- > ressources pour consolidation avec une 3^e année d'études : 345 000 francs/an dont 2.25 EPT et 100 000 francs de matériel ;
- > ressources propres au programme de la pharmacie devenant libres avec sa suppression : 190 000 francs/an.

Cette analyse menée par la Faculté nécessite quelques commentaires :

- > les ressources supplémentaires requises ont été calculées de manière extrêmement réduite : aucun poste de professeur n'est prévu, même pour la mise en place du bachelor, la direction devant relever de la professeure en pharmacologie, engagée pour les besoins de la 3^e année de médecine ;
- > il n'a pas été tenu compte des besoins en infrastructure (locaux, places de travail, places de laboratoire) ;
- > dans le cas de la suppression, seuls les moyens destinés uniquement à la pharmacie et devenant effectivement libres ont été comptés ; il est erroné de considérer qu'ils représentent le coût effectif du programme de pharmacie qui profite largement des prestations des autres domaines d'études. Selon la comptabilité analytique 2012, le coût total annuel de l'enseignement de la pharmacie à l'Université de Fribourg s'élève à 980 680 francs, ceci sans qu'aucune activité de recherche ne soit imputée à ce programme ;
- > il n'a pas été tenu compte du fait que la suppression de la pharmacie diminue aussi la charge de travail et les besoins en places de laboratoire dans les autres domaines, domaines qui sont déjà surchargés par l'augmentation constante des étudiants en sciences biomédicales et qui nécessitent un renforcement.

1.4. Réponses aux questions

- a) La décision de la suppression du programme de deux ans d'études en pharmacie a été prise par le Rectorat de l'Université qui a dû établir des priorités et proposer des mesures structurelles à la demande du Conseil d'Etat. Comme expliqué ci-dessus, la priorité a été donnée au renforcement et au développement des filières complètes conduisant à un diplôme de master.
- b) Les 190 000 francs cités dans la question correspondent au montant estimé par la Faculté des sciences en termes des moyens servant exclusivement au programme de pharmacie, c'est-à-dire

qu'il s'agit des ressources qui deviendront libres suite à la suppression de cet enseignement. Or, ce montant est sans aucun rapport avec le coût effectif de cette formation qui, selon la comptabilité analytique 2012, s'élevait à presque un million de francs. Ce dernier montant ne comporte aucun frais de recherche, c'est-à-dire qu'uniquement les prestations de formation des différentes unités de la Faculté des sciences ont été imputées à la pharmacie dans le décompte analytique, même si la recherche fait partie du cahier des charges des personnes impliquées. Le coût réel est donc encore plus important et il n'est pas possible de parler d'une « filière rentable ». De surcroît, les moyens actuels ne sont pas suffisants et des ressources supplémentaires ont été jugées indispensables pour maintenir le programme existant dans les conditions conformes aux normes de sécurité dans les laboratoires.

- c) L'Université de Fribourg a dû faire un choix qui n'a pas été facile, mais qui a été dicté par les priorités du développement de la Faculté des sciences. Le master spécialisé en recherche expérimentale en sciences biomédicales qu'il est planifié de créer sera ouvert non seulement aux détenteurs du bachelor en sciences biomédicales, mais aussi à ceux qui aimeraient s'orienter vers la recherche médicale après un bachelor en pharmacie.
- d) Comme déjà expliqué ci-dessus, il n'est pas possible de parler d'une filière d'étude complète et son développement - ne serait-ce qu'au niveau bachelor - nécessitait des moyens supplémentaires qu'il n'était pas possible d'allouer. En état, son activité scientifique propre était inexistante, aucun groupe de recherche ni aucun projet de recherche n'y étant associé. Le développement de la Faculté des sciences de ces dernières dix années dans des sciences de la vie montre clairement la place qu'elle attribue à ce domaine d'enseignement et de recherche. Toutefois, particulièrement dans ce domaine très porteur et médiatisé, la concurrence est très vive entre les universités et avec les EPF, ces dernières disposant de moyens financiers alloués par la Confédération et largement supérieurs à ceux des universités cantonales. Le renforcement des filières existantes s'inscrit dans l'effort de maintenir et de renforcer la place de l'Université de Fribourg dans les sciences de la vie en Suisse.

19 août 2014